



**Ville de Dijon**  
Conservatoire à  
Rayonnement Régional  
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Côte-d'Or

Lycée Carnot

# **FILIÈRE DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE**

*Sciences et  
Techniques  
du Théâtre,  
de la Musique  
et de la Danse*



Musique et danse proposées à Dijon

## **Qu'est ce que la filière S2TMD ?**

Elle est accessible en « cycle terminal », c'est-à-dire en classe de première et de terminale.

Un baccalauréat « technologique » désigne un diplôme dans lequel les coefficients des disciplines dites professionnelles (Musique ou Danse) sont importants.

C'est la seule filière qui libère un volume horaire suffisant pour conjuguer enseignement général et artistique (Musique ou Danse) de haut niveau.

Chaque année, en France, environ 300 élèves de terminale passent leur baccalauréat dans cette filière.

# **LA FILIÈRE**

## **La classe de seconde ?**

C'est une année de seconde générale et technologique intégrant l'option spécifique « Culture et pratique artistique » : 6h00 hebdomadaires. Pour y accéder, il n'est pas obligatoire d'avoir suivi auparavant des Classes à Horaires Aménagés en classe de 3<sup>e</sup>. Elle permet de choisir (en lien avec les avis du lycée et du conservatoire) de s'orienter vers un projet d'orientation pré-professionnel à l'issue de la classe de seconde.

## **Niveau requis**

En musique, comme en danse, le niveau attendu en terminale est celui d'un élève de 3<sup>e</sup> cycle. De ce fait, à l'entrée en Seconde le niveau doit être approximativement celui de fin de 2<sup>e</sup> cycle d'une école contrôlée. Les enseignements correspondent à ceux que l'élève sera amené à suivre s'il intègre par la suite, une formation supérieure. L'apprentissage instrumental ou chorégraphique nécessite une pratique personnelle quasi quotidienne.

## **À qui s'adresse cette classe de seconde et la filière S2TMD ?**

Aux élèves motivés par un travail musical ou chorégraphique et souhaitant s'investir dans les activités artistiques tant individuelles que collectives.

L'élève doit être organisé et posséder une capacité de travail personnel.

Pour une entrée en classe de première S2TMD, il n'est pas obligatoire d'avoir suivi auparavant une classe de seconde avec l'option spécifique « Culture et pratique artistique ».

Voir en page 2, le niveau requis.



# **S2TMD**

## **Quels débouchés ?**

Le baccalauréat S2TMD offre les mêmes droits que les autres baccalauréats (inscription à l'université par exemple). Il permet la poursuite d'études supérieures et donne accès à différents métiers dans les champs artistiques concernés. Instrumentistes ou danseurs peuvent s'orienter vers des établissements d'enseignement supérieur en France comme à l'étranger pour poursuivre un apprentissage de haut niveau. Certains choisissent de devenir enseignant en validant un DE (Diplôme d'État). D'autres évoluent vers l'ingénierie du spectacle, ou vers la filière « Arts et Spectacles »...

Des danseurs choisissent de devenir interprète et/ou chorégraphe, d'intégrer une compagnie ou de se diriger vers l'art thérapie. Des musiciens poursuivent des études universitaires (obtention du CAPES d'éducation musicale et de chant choral)... D'autres se destinent à des métiers non exclusivement centrés sur la musique ou la danse.

## Volumes horaires par classe

|   | Classe de Seconde<br>option Musique et Danse |
|---|--|
| Enseignements généraux  | 26h30  |
| Enseignements spécialisés (musique ou danse)<br>Volumes minimum de pratique | 6h00   |
| Économie, droit et environnement du spectacle vivant                        |  |
| Enseignement de spécialité pratique<br>de la Musique ou de la Danse         |  |
| Culture et sciences de la Musique ou de la Danse                            |  |
| <b>Total</b>  | <b>32h30</b>                                 |

# INFORMATIQUE PÉDAGOGIQUE

## Répartition par matière

|  | Classe de Seconde<br>option Musique et Danse |
|--|--|
| Musique ou danse / Enseignements spécialisés | 6h00   |
| Mathématiques                                | 4h00   |
| Français / Philosophie                       | 4h00   |
| Langues vivantes                             | 5h30   |
| Histoire / géographie                        | 3h00   |
| Éducation physique et sportive               | 2h00   |
| Enseignement moral et civique                | 30 min<br>(18 heures à l'année)              |
| Physique / chimie                            | 1h30   |
| Sciences et vie de la terre                  | 1h30   |
| Sciences économiques et sociales             | 1h30   |
| Sciences numériques et technologiques        | 1h30   |
| Accompagnements et vie de classe             | variable                                     |

| Niveau<br>et Danse | Filière S2TMD      |                     |
|--------------------|--------------------|---------------------|
|                    | Classe de Première | Classe de Terminale |
|                    | 14h00              | 13h00               |
|                    | 5h30               | 7h00                |
|                    | 3h00               |                     |
|                    | 5h30               |                     |
|                    |                    | 7h00                |
|                    | <b>28h00</b>       | <b>27h00</b>        |

# ACTIVITÉS CULTURELLES

| Niveau<br>et Danse | Filière S2TMD                   |                     |
|--------------------|---------------------------------|---------------------|
|                    | Classe de Première              | Classe de Terminale |
|                    | 14h00                           |                     |
|                    | 3h00                            |                     |
|                    | 3h00 de français                | 2h00 de philosophie |
|                    | 4h00                            |                     |
|                    | 1h30                            |                     |
|                    | 2h00                            |                     |
| (par<br>année)     | 30 min<br>(18 heures à l'année) |                     |
|                    |                                 |                     |
|                    |                                 |                     |
|                    |                                 |                     |
|                    |                                 |                     |

## Mise en œuvre

Emploi du temps aménagé pour suivre parallèlement l'enseignement général et l'enseignement artistique (Musique ou Danse)

- En Seconde, un aménagement d'horaires rend possible un travail artistique chaque semaine.
- En Première et Terminale, plusieurs demi-journées par semaine permettent un travail artistique dense et intensifié.



# ORGANISATION PRATIQUE



- Temps disponible mis à profit non seulement pour suivre des cours de Musique ou de Danse, mais pour permettre de fournir un important travail personnel.
- À partir de la classe de Première, les effectifs sont plus réduits que dans les autres filières. Cela offre des conditions de travail optimales et un suivi davantage individualisé.

## **Bourses** (sous conditions de ressources...)

- De l'Éducation Nationale. Dossier à constituer dans le collège (ou lycée) d'origine.
- De la DRAC, pour des élèves inscrits en Cycle à Orientation Professionnelle.

## Informations complémentaires

- Proximité entre lycée et conservatoire permet aux élèves d'effectuer leurs déplacements à pied (5 à 10 minutes). Les deux établissements sont accessibles en tram depuis la gare SNCF (≈ 20 minutes).
  - *En danse*, cours quotidiens et enseignements complémentaires :
    - » pratique chorégraphique complémentaire
    - » formation musicale danseur
    - » culture chorégraphique
- ↓
- » analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

# ATION QUE

Le fonctionnement des S2TMD (recrutement, organisation, volumes horaires des enseignements...) s'effectue conformément aux textes officiels.



- *En Musique*, de nombreux enseignements proposés :
  - » instrument (cours individuels et collectifs)
  - » formation musicale, analyse, écriture...

## Internat

Les élèves peuvent être accueillis au Lycée Carnot comme internes, demi-pensionnaires ou externes. L'internat (garçons et filles séparés) permet l'hébergement et la restauration (matin, midi et soir) du dimanche soir au vendredi soir. À titre indicatif, son coût annuel était approximativement de **1600 € pour l'année 2020-2021** (règlement par trimestre possible).

Le nombre de places étant limité, d'autres possibilités existent : hébergement en famille d'accueil, internat dans des lycées privés de proximité où il resterait des places (lycées Les Arcades, Saint-Bénigne, Saint-Joseph).

## Candidature

- Les parents des élèves de 3<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup> remplissent une fiche de candidature disponible au service scolarité du conservatoire ou téléchargeable sur son site internet ou sur celui du lycée. Elle est à retourner, complétée, au conservatoire.
- Les parents sont également invités à prendre contact avec le Lycée Carnot et à venir lors de la matinée de ses portes ouvertes (cf. calendrier).

# ACCÈS À LA FILIERE S

## Auditions d'entrée

- *L'élève musicien(ne)* joue une pièce instrumentale de son choix (Pas d'obligation de jouer par cœur). Il sera aussi tenu compte de son parcours artistique antérieur (pratiques collectives, formation musicale...)
- *L'élève danseur(se)* participe à un cours collectif d'environ une heure. L'élève doit avoir pratiqué au moins trois ans de danse dans une structure d'enseignement.
- À la suite de l'audition instrumentale ou du cours de danse, l'élève participe à un entretien individuel dans lequel il peut exposer sa motivation et répondre aux questions du jury.



# A 2TMD

**Affectation** La commission d'affectation (Direction Académique, Lycée et Conservatoire) se réunit pour statuer sur les candidatures en fonction des résultats des auditions du conservatoire, des bulletins scolaires de l'élève, des places disponibles.

**Admission** L'admission définitive dépend de l'avis du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre qui doit être favorable au passage dans la classe supérieure.

## Musique

- Pratiques collectives
  - » formation musicale
  - » orchestres à cordes, d'harmonie, symphonique
  - » ensembles de classe, chorales, musique de chambre
  - » ensembles de jazz
- Bois
  - » flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, basson français
- Cuivres
  - » trompette, trombone, cor, tuba

# ENSEIGNEMENT PROPOSÉ

- Cordes
  - » violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe
- Claviers
  - » piano, orgue, clavecin
- Autres
  - » percussions, chant, accordéon, jazz, écriture / histoire de la musique...

## Danse

- esthétique classique et contemporaine
- formation musicale danseur
- culture chorégraphique / AFCMD

Indépendamment des propositions offertes en filière S2TMD, le conservatoire propose également les deux spécialités suivantes

Théâtre

Arts plastiques

# EMENTS ES AU CRR



## Inscription au conservatoire

L'entrée en filière S2TMD implique de s'inscrire au conservatoire avec le versement de droits d'inscription (au titre de frais de dossier). À titre indicatif, en 2021-2022, ces droits annuels s'élevaient à 48,83 €, en Première et Terminale.

En Seconde, les tarifs traditionnels s'appliquent.

### Conservatoire à Rayonnement Régional

24 bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex  
[www.dijon.fr/conservatoire](http://www.dijon.fr/conservatoire) / 03 80 48 83 68

J-Y. Dupont-Lemaire, *directeur*

C. Dacharry, *directeur-adjoint*

*en charge des enseignements*

*Scolarité S2TMD* : [scolarite-crr@ville-dijon.fr](mailto:scolarite-crr@ville-dijon.fr)

*Référent filière* : [cdacharry@ville-dijon.fr](mailto:cdacharry@ville-dijon.fr)

# + D'INFOS

### Lycée Carnot

16, bd Thiers - 21000 Dijon  
<http://lyc21-carnot.ac-dijon.fr>

Brice Lethier, *proviseur*

Marie-Christine Moulu, *proviseure adjointe*

*Scolarité S2TMD* : [francoise.prunel@ac-dijon.fr](mailto:francoise.prunel@ac-dijon.fr)

*Référent filière* : [marie-christine.moulu@ac-dijon.fr](mailto:marie-christine.moulu@ac-dijon.fr)

### À retrouver sur les sites internet des établissements

[www.dijon.fr/conservatoire](http://www.dijon.fr/conservatoire)

[www.lyc21-carnot.ac-dijon.fr](http://www.lyc21-carnot.ac-dijon.fr)

- Réunions d'information
- Dossier de candidature
- Date limite de candidature
- Dates d'auditions